École de la Rive
180, boulevard Salaberry Nord
Châteauguay (Québec) J6J 4K9
Tél. : (514) 380-8899, poste 4431 • Téléc. : (450) 698-5150
http://delarive.csdgs.qc.ca

PRÉNOM : _____ **NOM :** _____
ADRESSE : _____
VILLE : _____ **CODE POSTAL :** _____
TITULAIRE : _____ **GROUPE :** _____
CODE INFORMATIQUE : _____ **MOT DE PASSE :** _____

INFORMATIONS IMPORTANTES

TÉLÉPHONE À LA MAISON : _____
AUTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____
AUTRE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : _____
NO D'ASSURANCE MALADIE : _____
DATE DE NAISSANCE : _____
ALLERGIES : _____

MON HORAIRE

JOUR / PÉRIODE	1	2	3	4	5
1 8 H 19 À 9 H 19					
2 9 H 19 À 10 H 19					
3 10 H 39 À 11 H 39					
D I N E R					
4 13 H 02 À 14 H 02					
5 14 H 07 À 15 H 07					

École de la Rive
180, boulevard Salaberry Nord
Châteauguay (Québec) J6J 4K9
Tél. : (514) 380-8899, poste 4431 • Téléc. : (450) 698-5150
http://delarive.csdgs.qc.ca

ADMINISTRATION DE MÉDICAMENTS
FORMULAIRE D'AUTORISATION

Votre enfant doit recevoir un médicament pendant sa présence à l'école. Veuillez compléter ce formulaire d'autorisation et nous le faire parvenir, dans les plus brefs délais, accompagné d'une photocopie de la prescription.

IDENTIFICATION DE L'ENFANT :

Nom, prénom _____

Date de naissance : _____ **Groupe :** _____

Médication : _____

Dosage : _____ **Heure :** _____

Indication (raison) : _____

_____

Prescrit par : _____

Le parent reconnaît que la Commission scolaire ou ses représentants acceptent d'administrer des médicaments à l'enfant seulement par souci de commodité. Ceux-ci ne possèdent ni expertise ni connaissance sur ce qui précède. La Commission scolaire se dégage de toute responsabilité, quelle qu'elle soit, résultant de l'administration de médicaments.

Le médicament doit être présenté dans son contenant original de la pharmacie avec le nom de l'enfant, le nom du médicament, le dosage et l'heure d'administration. **Ceci est valide pour le Tylenol et autres.**

J'autorise un représentant de l'école à administrer à mon enfant le médicament mentionné ci-dessus.

Signature de l'autorité parentale : _____

Lien avec l'enfant : _____ Date : _____

Signature de la direction : _____ Date : _____

/gen
2013 07 04
C:\Documents\Agenda\2015-2016\Introduction - Site WEB.doc

École de la Rive
Pour une traversée fantastique, j'embarque!

MOT DE LA DIRECTION

Chers parents et élèves,

La nouvelle année scolaire aura pour thème « ***à l'école de la Rive, nous avons à cœur nos valeurs*** ». Nous prendrons le temps de « vivre » les valeurs de l'école : le plaisir, l'engagement et la confiance.

Afin de rendre cette année scolaire des plus profitables et intéressantes, il est toujours primordial de travailler ensemble où chaque partenaire a un rôle à jouer, et ce, dans un partenariat parents-enfants-école. Nous travaillons tous pour le bien-être de nos jeunes et ensemble nous ferons ce voyage.

Nous vous présentons ce recueil de renseignements généraux ainsi que le code de vie de l'école. Nous souhaitons que ce guide soit un outil de référence tout au long de l'année. Vous trouverez également ces informations sur notre site Internet au http://delarive.csdgs.qc.ca.

Nous vous demandons de compléter, le plus rapidement possible, les documents suivants :

- Autorisation pour l'administration de médicament. Ceci est obligatoire pour tout type de médicament (s'il y a lieu).
- L'engagement relativement au code d'éthique :
  - Code de vie;
  - Informatique;
  - Transport scolaire.

Les documents suivants vous seront remis lors de la journée portes ouvertes. Nous vous demandons de les compléter et de les retourner au titulaire, et ce, dès le lendemain.

- Fiche santé.
- Autorisation parentale pour la diffusion de photos et/ou vidéos.
- Formulaire pour la surveillance du midi.

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'école de la Rive et une bonne année scolaire 2015-2016 à tous.

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Nous visons à créer une école qui respire le plaisir de découvrir et d'apprendre, un environnement où l'on s'épanouit en toute confiance et où on voit jaillir des étincelles dans les yeux de chacun.

Nos valeurs et nos orientations :
Notre traversée se fera sous le signe du plaisir, de la confiance et de l'engagement. Pour y arriver, nous avons retenu les orientations suivantes, soit « impliquer l'élève dans ses apprentissages », « améliorer l'aide apportée aux élèves » et « prioriser le respect des différences en faisant preuve d'ouverture d'esprit et de civisme ».

Vous trouverez les détails de notre projet éducatif sur notre site Internet.

RÔLE DE L'AGENDA

L'agenda est un outil de communication entre le personnel de l'école, les parents et l'élève lui-même. Nous vous demandons de le vérifier à chaque jour et de ne pas hésiter à nous laisser des messages au besoin.

INFORMATIONS AUX PARENTS

1. HORAIRE DE L'ÉCOLE

Le secrétariat est ouvert de 8 h à 11 h 45 et de 13 h à 16 h. Si vous désirez rencontrer un membre du personnel, veuillez communiquer avec la secrétaire pour prendre rendez-vous. Les portes sont verrouillées en tout temps.

Veuillez prendre note que l'horaire de l'élève s'échelonne de la façon suivante :

HORAIRE RÉGULIER DE L'ÉCOLE

8 h 14 à 11 h 42
Le dîner est de 11 h 42 à 12 h 57
12 h 57 à 15 h 10

L'horaire hebdomadaire se répartit sur un cycle de 5 jours. Veuillez consulter le calendrier scolaire à cet effet.

2. ARRIVÉE (LE MATIN)

Afin d'assurer un encadrement de qualité, on demande aux élèves transportés par autobus et aux élèves marcheurs de descendre ou d'arriver à **8 h 10**. L'entrée principale est réservée au personnel. Les élèves doivent emprunter l'entrée sur la cour d'école sur la rue d'Abbotsford. Un élève retardataire, à partir de 8 h 20, doit passer par le secrétariat pour signaler son retard et récupérer sa carte d'absence. La ponctualité est une habitude importante à développer.

3. ABSENCE

Si votre enfant est absent ou en retard, veuillez nous en informer en téléphonant à l'école, et ce, pour chaque jour d'absence. Vous pouvez laisser le message sur la boîte vocale de l'école en n'oubliant pas de mentionner le nom de votre enfant, la raison de son absence ainsi que son numéro de groupe**.** Vous pouvez joindre **l'école de la Rive** en composant le **(514) 380-8899, poste 4431, ou en visitant le site Internet de l'école**.

4. FERMETURE DE L'ÉCOLE ET DU SERVICE DE GARDE

À moins d'avis contraire émis par les postes de radio CBF (FM 95,1), CKAC (AM 730), CHAI-FM (FM 101,9), le site internet de la Commission scolaire, ou à la télévision à « Salut Bonjour », l'école est ouverte. La politique de fermeture des écoles de la Commission scolaire prévoit **que le service de garde soit fermé en même temps que l'école.**

Une raison majeure peut nous obliger à fermer l'école. Nous insistons pour que vous nous indiquiez un deuxième lieu d'hébergement pour votre enfant. Celui-ci doit en être **informé** et en connaître les coordonnées.

Veuillez inscrire les coordonnées (nom, numéro de téléphone) à utiliser en cas d'urgence :

_____

_____

_____

5. OBJETS PERDUS

À chaque année, bon nombre d'objets sont perdus et non réclamés. **Nous vous demandons d'identifier les objets personnels de votre enfant.** Les objets non-réclamés (linge, souliers, bottes, sac à dos, boîtes à lunch, etc.) sont donnés à la Société Saint-Vincent-de-Paul mensuellement.

De plus, nous recommandons fortement que vos enfants n'apportent à l'école que les articles nécessaires à leur travail. Les baladeurs, I-POD, et autres ne devraient être apportés à l'école qu'à des moments précis pour des activités spécifiques déterminées par le personnel. Nous ne sommes pas responsables des bris, vols ou pertes de ces objets, même lorsque confisqués par un adulte de l'école. Les jeux vidéo ainsi que les téléphones cellulaires sont interdits.

6. PRISE DE PHOTO

Veuillez noter qu'il est maintenant interdit, et ce, en tout temps, de filmer ou de prendre des photos des élèves ou des membres du personnel. Le personnel autorisé sera chargé de compiler des souvenirs des activités de l'école.

7. L'ÉTUDE ET LE TRAVAIL À LA MAISON

Il est important que les parents supervisent l'étude et le travail de leurs enfants à la maison. Nous recommandons de fixer un temps raisonnable à tous les jours pour l'étude ou les travaux. Vous pouvez reconnaître le bon travail de votre enfant en écrivant un commentaire dans l'agenda lorsque le travail est fait.

SA RÉUSSITE EN DÉPEND

8. COMMUNIQUÉS AUX PARENTS

Au début de chaque mois, la direction prépare un feuillet d'information qui est distribué à chaque famille par courriel, par le portail, et publié sur le site Internet de l'école au http://delarive.csdgs.qc.ca. On y retrouve le calendrier du mois, des informations générales, les activités sportives et culturelles du mois, les activités du service de garde et les principales décisions du conseil d'établissement.

9. PRÊT DE VOLUMES

L'école met à la disposition de votre enfant des manuels pour les différentes compétences disciplinaires. Il en est responsable. Un livre perdu, détérioré ou volé doit être remboursé ou réparé aux frais des parents. Il en est de même pour les livres empruntés à la bibliothèque.

10. SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Afin de contribuer au mieux-être de votre enfant, nous offrons un service d'orthopédagogie, d'orthophonie, de psychologie, de santé, d'éducation spécialisée, d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC) et d'activités parascolaires.

11. AIDE AUX DEVOIRS

Un service d'aide aux devoirs est offert aux élèves ciblés par l'école, à raison de deux soirs par semaine. Ce service est possible grâce à la contribution de la Rencontre Châteauguoise et des élèves inscrits au programme d'éducation internationale de l'école Louis-Philippe-Paré. Les élèves concernés seront informés au mois de septembre. **Une rencontre d'information est obligatoire pour les parents.**

12. SERVICE DE SANTÉ

Une infirmière du CLSC est présente à l'école une journée par semaine.

Lorsqu'un élève se blesse ou éprouve un malaise, un adulte en évalue la gravité. Si cela nous paraît justifié, nous communiquons avec les parents pour qu'eux ou un adulte qu'ils nous désignent, viennent chercher l'enfant. Si son état de santé nous oblige à le transporter nous-mêmes à un centre de santé, un adulte de l'école l'accompagnera jusqu'au moment où vous en prendrez charge. Si le transport se fait par ambulance, les frais seront assumés par les parents.

12.1. Maladies contagieuses

Dans l'intérêt des enfants, nous demandons aux parents de nous informer de tout diagnostic, par un médecin, d'allergies ou de maladies contagieuses.

12.2. Les poux

La rentrée scolaire, c'est aussi la rentrée pour les poux. Vieux comme le monde, les poux ne sont pas près de disparaître. À chaque année, dans toutes les régions du Québec, des dizaines de milliers de petites mains se mettent à gratter rageusement derrière la tête et les oreilles. C'est le signe que les guerres aux poux viennent de reprendre. Nous devons être prêts à débusquer l'ennemi en vérifiant régulièrement la tête de votre enfant. **Afin d'être efficaces dans la guerre contre les poux, il est très important de nous informer si vous en découvrez chez votre enfant.**

Nous vous invitons à consulter le dépliant contenant des conseils et des renseignements pratiques ainsi que les procédures de traitement. **Gardez-le précieusement**, même lorsque votre enfant aura été traité (suggestion : mettez-le sur le réfrigérateur ou avec le carnet de vaccination). Vous pouvez consulter ce dépliant sur le site du ministère de la santé au :
www.msss.gouv.qc.ca / Section documentation / publication/Poux…Poux…Poux…

13. SERVICE DE GARDE

Il est ouvert en matinée à compter de 6 h 45, à la période du dîner et de 15 h 07 à 18 h (changement pour l'année 2015-2016). Sports, projets, jeux extérieurs, jeux éducatifs et une période d'étude sont offerts aux enfants. Les frais de ce service sont de 8 $ par jour lors des jours de classe et de 16 $ par jour lors des journées pédagogiques. Des frais supplémentaires sont à prévoir pour l'organisation d'activités lors des journées pédagogiques. Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à la technicienne du service de garde en composant le **(514) 380-8899, poste 4439**. L'accès au service de garde est situé dans la cour d'école, près du parc-école.

14. SERVICE DE SURVEILLANCE À L'HEURE DU DÎNER

Les parents qui ne bénéficient pas du service de garde et qui ne peuvent pas faire dîner leur enfant à la maison, peuvent l'inscrire au service du midi à l'école. Selon la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries, la tarification du midi doit être répartie en trois versements. Le premier versement est prévu le 15 octobre, pour la période du mois d'août au mois de décembre. Le deuxième versement sera le 15 janvier, pour la période du mois de janvier au mois de mars et le dernier versement sera le 15 avril, pour la période du mois d'avril au mois de juin. **Nous vous prions d'attendre de recevoir la facturation avant de nous faire parvenir votre paiement**. Des frais de 15 $ seront chargés pour les chèques sans provision. Il est à

noter que le service peut être refusé en cas de non paiement. **Veuillez prendre note que la facturation de la surveillance du dîner est basée sur la fréquentation prévue, et non la présence réelle de l'enfant.**

La tarification pour la surveillance du midi est 1,30 $ par jour du calendrier scolaire, et ce, pour chaque élève qui dîne à l'école. Des frais de 2 $ par jour seront facturés aux parents des élèves non inscrits à la surveillance du midi et qui désirent utiliser ce service occasionnellement.

Un élève inscrit au service des dîneurs doit obtenir une **permission écrite** de ses parents pour manger à l'extérieur. **À défaut d'avoir cette permission, l'élève devra rester à l'école.**

Un service de cafétéria est mis à la disposition des élèves. Des repas chauds et froids sont servis. **Dans une perspective d'éducation à une saine alimentation, les seules collations admises sont des fruits et/ou des légumes et nous vous demandons d'offrir à votre enfant un repas nutritif. Ainsi les croustilles, les friandises sont interdites, à moins d'un événement spécial.**

On vous demande de porter une attention particulière aux aliments qui contiennent des arachides et des oeufs. Plusieurs élèves ont une intolérance alimentaire au contact ou en humant ces produits… alors si on peut l'éviter…

Il n'y a pas de micro-ondes de disponible à la cafétéria pour les élèves inscrits à la surveillance du midi.

15. SERVICE DE GARDE ET SURVEILLANCE DU MIDI : FRAIS IMPAYÉS

Veuillez prendre note que les parents n'ayant pas réglé toutes les sommes dues pour l'utilisation de la surveillance du midi ou du service de garde de l'année 2014-2015, se verront malheureusement refuser le service à la surveillance du midi et au service de garde pour l'année 2015-2016.

16. MARCHEURS

Pour des mesures de sécurité, afin de s'assurer qu'il y ait suffisamment de surveillance sur la cour d'école, nous demandons aux élèves marcheurs de ne pas entrer dans la cour d'école avant **8 h 10** le matin et au retour du dîner, à **12 h 45**.

Les élèves marcheurs peuvent accéder à la cour **par différents accès.**

Matin et soir :

- Entrée de la cour près de la voie ferrée.
- Entrée arrière, rue Abbotsford

Midi (à compter de 12 h 45) :

- Entrée de la cour près de la voie ferrée.
- Entrée arrière, via le débarcadère des autobus.

Note : Les marcheurs ne rentrent pas par la porte principale (située sur le boulevard Salaberry Nord).

17. ACTIVITÉS PARASCOLAIRES : FRAIS CHARGÉS AUX PARENTS IMPAYÉS

L'école peut offrir des activités parascolaires le midi ou le soir.

Cependant, une inscription ne sera pas acceptée s'il y a un solde sur les factures d'effets scolaires, de surveillance, d'encadrement du midi ou de service de garde.

18. COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Voici les communications officielles que vous recevrez cette année.

Rencontre des parents et enseignants et assemblée générale des parents : Le 10 septembre 2015 (en soirée)

Communications officielles de l'année	
Première communication écrite	Vous recevrez une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement le 15 octobre.
Premier bulletin	Le bulletin vous sera remis le 18 novembre. Ce bulletin couvrira la période du 1er septembre au 12 novembre et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. La rencontre de parents aura lieu le 19 novembre en soirée.
Deuxième bulletin	Le deuxième bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant le 10 mars. Ce bulletin couvrira la période du 16 novembre au 26 février et comptera pour 20 % du résultat final de l'année. La rencontre de parents aura lieu le 17 mars.
Troisième bulletin	Le troisième bulletin vous sera acheminé à la maison par votre enfant le 22 juin. Il couvrira la période s'échelonnant du 7 mars jusqu'à la fin de l'année et comptera pour 60 % du résultat final de l'année.

19. GYMNASE

Nous avons un nouveau revêtement (plancher) au gymnase et pour le sauvegarder, nous demandons que chaque élève ait une paire de souliers de course pour le gymnase. On ne peut porter les mêmes souliers à l'extérieur et au gymnase.

20. CODE DE VIE (RÈGLEMENTS)

Le code de vie définit le cadre d'organisation de la vie de l'école. Il lie par engagement mutuel les élèves, leurs parents et les intervenants de l'école. Les règles qui y découlent sont assorties de mesures ou de conséquences éducatives et sont vues comme des stratégies amenant l'élève à faire des choix responsables.

Le code de vie est l'outil de base qui favorise un milieu de vie sécurisant au plan physique et affectif. Celui-ci garantit justice et équité, qui contribue à la mise en place et au maintien d'un climat propice à l'apprentissage, et fournit l'occasion d'apprendre à développer des conduites utiles et adaptées dans la vie de tous les jours.

20.1. Les règles

- Les règles permettent d'actualiser les orientations et les valeurs inhérentes au projet éducatif.
- Elles développent l'autocontrôle et elles contribuent à augmenter l'estime de soi de l'élève.
- Elles favorisent chez l'élève l'apprentissage de comportements adaptés et significatifs.
- Elles garantissent à chacun **respect**, **considération** et **dignité**. Notre démarche vise à aider le jeune à élaborer **des solutions à ses problèmes** et **non à trouver des coupables**.
- Les règles sont connues, comprises, partagées et raisonnables.

En tant qu'élève à l'école de la Rive, je m'engage à :

- Ne pas apporter d'objet dangereux assimilable à une arme.
- **Porter une tenue vestimentaire propre, décente, de bon goût et qui n'exprime aucune forme de violence, de sexisme, de racisme ou d'allégeance à un groupe qui véhicule des valeurs contraires à celles de l'école. Je dois porter des chandails ou chemises à manches courtes ou longues qui couvrent les épaules et le ventre. Les bretelles doivent être de largeur « lasagne » et les culottes courtes et les jupes doivent être de longueur respectable. Je porte des pantalons à la taille. Je porte des souliers sécuritaires.**

- Ne pas vendre et/ou échanger des objets. À ne pas menacer personne pour obtenir un bien qui ne m'appartient pas (taxage, harcèlement ou intimidation).
- Respecter mon environnement.
- Demeurer à l'intérieur de la cour de récréation, sauf si j'ai obtenu l'autorisation d'un adulte en supervision.
- Ne pas apporter de cellulaires, d'I-Pod, de tablettes et de jeux vidéo (interdits).
- Ne pas faire d'intimidation (physique, verbale ou par l'entremise des réseaux sociaux).

Intimidation

L'école s'est dotée d'un plan de lutte, révisé annuellement, où tous les intervenants (parents, élève, personnel) ont un rôle à jouer pour contrer ce phénomène. Nous vous invitons à visiter notre site Internet pour connaître les détails de notre plan de lutte.

ENSEMBLE POUR VIVRE EN HARMONIE

Règles de vie où tous les intervenants porteront une attention soutenue :

- Au respect des autres. Je parle poliment, sans parole blessante, sans menace et sans langage vulgaire ou grossier. J'utilise des mots qui font plaisir.
- À l'harmonie avec les autres. Les coups et les batailles sont interdits.
- À la pratique des jeux sécuritaires, sans lancer aucun objet qui pourrait blesser.
- Aux déplacements calmes à l'intérieur de l'école.

20.2. Les conséquences

Nous favorisons une démarche qui met l'accent sur des conséquences logiques et éducatives lors d'un manquement en mettant l'accent sur une approche de **gestes réparateurs**.

Les manquements de **respect des autres, le vandalisme** et la violence (physique et verbale), incluant le taxage, jugés graves auront pour conséquence **une suspension à l'interne ou à l'externe**. Il y aura communication avec les parents pour les informer du comportement et des conséquences. S'il y a lieu, les parents seront convoqués à l'école.

20.3. Politique de suspension

La décision de déterminer s'il y a matière à suspension appartient à la direction de l'école, ou en son absence, à la responsable d'école. Avant de prendre une décision, la direction valide auprès de l'adulte qui a été témoin du geste posé par l'élève.

PROCÉDURE CONCERNANT LA SUSPENSION EXTERNE D'ÉLÈVE	
1er événement majeur	**Une journée de suspension** et un avis est acheminé à la maison. Les parents doivent se présenter avec l'enfant afin de fixer les conditions de réintégration avec la direction.
2e événement majeur	**Deux journées de suspension** et un avis est acheminé à la maison. Les parents doivent se présenter avec l'enfant afin de fixer les conditions de réintégration avec la direction.
3e événement majeur	**Trois journées de suspension** et un avis est acheminé à la maison. La direction contacte les parents. Une rencontre est organisée avec les parents, la direction et les services sociaux. Les policiers pourraient être sollicités selon la gravité de l'événement.

La direction se réserve le droit de gérer en « bon père de famille » toute situation imprévue dans ce code de vie.

21. CODE D'ÉTHIQUE INFORMATIQUE

Le code d'éthique en informatique comprend cinq grands points :

21.1. Autorisation d'utilisation

Toute utilisation des services informatiques (ordinateurs, Internet, courrier électronique) doit être autorisée par le personnel de l'école de la Rive. L'utilisation des services informatiques doit être conforme aux fins pour lesquelles cette autorisation a été donnée, c'est-à-dire être reliée aux activités d'apprentissage de l'élève.

21.2. Responsabilité de l'élève

Les élèves de l'école doivent être conscients que toute adresse d'un poste de travail informatique de l'école comprend implicitement ou explicitement le nom de l'école et ils doivent agir en conséquence. L'utilisation d'un langage injurieux, haineux ou discriminatoire et toute forme de harcèlement sont interdits. Il en va de même de tout envoi ou requête d'un contenu d'informations de nature haineuse, indécente, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale.

21.3. Respect de la confidentialité

Les élèves ne doivent pas essayer de percer les mécanismes de protection des ordinateurs, de systèmes, des réseaux ou des messages.

21.4. Respect des droits d'auteur

Les élèves de l'école doivent respecter la politique de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries et la loi fédérale en vigueur concernant le respect des droits d'auteur.

21.5. Sanctions

Tout élève ne respectant pas ce code d'éthique se verra retirer ses privilèges d'accès aux ordinateurs, aux laboratoires.

21.6. Code de conduite sur l'utilisation des TIC

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- J'évite :
  - Le harcèlement sous toutes ses formes ;
  - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques ;
  - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc.
- Je prends soin du matériel que j'utilise
  - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ;
  - Je ne modifie ni ne détruit les logiciels ou les données d'autrui ;
  - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels et des photos sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, appareil photo, lecteur MP3, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.

RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ

CODE D'ÉTHIQUE

SIGNATURES DE L'ÉLÈVE ET/OU DE L'AUTORITÉ PARENTALE

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance) et je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord, je m'assois rapidement sur un banc et je ne bloque pas l'allée.
3. Je reste assis les jambes placées vers l'avant et je parle à voix basse.
4. Je sais qu'il est interdit de boire ou de manger dans l'autobus et je respecte la règle.
5. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
6. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes (50 cm x 30 cm x 22,5 cm) sont interdits.
7. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
8. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Il doit s'assurer que je suis en sécurité.
9. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront défrayés par mes parents.
11. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
12. Je dois, sans hésiter, informer rapidement mes parents, mon enseignant ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.
13. **Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts ou à bord de l'autobus scolaire. Tout geste inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

CODE DE VIE

☐ J'ai pris connaissance du code de vie de mon école et je comprends qu'il contribuera à mon mieux-être et je m'engage à le respecter (élève).

☐ Nous sommes bien informés du code de vie de l'école et nous nous engageons à aider notre enfant à le respecter (parents).

INFORMATIQUE

Tableau du nombre d'avis disciplinaires associés au nombre de jours de suspension.

Nombre d'avis mineur	Nombre de jours de suspension
1	Avis de comportement
2	Avis de comportement
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéfiniment

Nombre d'avis majeur	Nombre de jours de suspension
1	5 jours
2	Indéfiniment

☐ J'ai pris connaissance du code d'éthique informatique de mon école et je m'engage à le respecter (élève).

☐ Nous sommes bien informés du code d'éthique informatique de l'école et nous nous engageons à aider notre enfant à le respecter (parents).

Places disponibles : Le parent de l'élève qui désire se prévaloir de ce privilège doit adresser sa demande à l'établissement que fréquente son enfant. Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Signature : _____ **Signature :** _____

Signature de l'élève Élève

Signature de l'autorité parentale Parent tuteur

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Pour plus d'information sur le transport scolaire, consultez le www.csdgs.qc.ca/transport.
Vous pouvez nous contacter par téléphone au 514-380-8347 ou par courriel transport@csdgs.qc.ca.

SUIVI AU COMPORTEMENT

COMMUNICATION ÉCOLE – PARENTS – ÉLÈVES

Date : _____

Message de l'école :

_____

_____

_____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Réponse de la famille :

_____

_____

_____

Signature : _____

Type de manquement : **à l'extérieur :** ❑ **en classe :** ❑

Verbal : ❑ Comportemental : ❑ Autre : ❑ _____

Geste de réparation : _____

Date : _____

Message de l'école :

_____

_____

_____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Réponse de la famille :

_____

_____

_____

Signature : _____

Type de manquement : **à l'extérieur :** ❑ **en classe :** ❑

Verbal : ❑ Comportemental : ❑ Autre : ❑ _____

Geste de réparation : _____

Date : _____

Message de l'école :

_____

_____

_____

Intervenant : _____ Titulaire : _____

Réponse de la famille :

_____

_____

_____

Signature : _____

Type de manquement : **à l'extérieur :** ❑ **en classe :** ❑

Verbal : ❑ Comportemental : ❑ Autre : ❑ _____

Geste de réparation : _____

UN CONFLIT ÉCLATE...

1 *Prends ton temps*

2 *Raconte-lui*

3 *Cherchez ensemble les solutions*

Passerelles - Programme de gestion des conflits en milieu scolaire